Compte-rendu synthétique de la réunion du comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon du 7 février 2018 à Aups

Membres du comité syndical avec voix délibératives :

Jean-Marie-Pautrat : AllonsFrançois TANZY : Angles

Antoine FAURE et Jean-Pierre CIOFI : Aups
Catherine MESCATULLO : Bargème

Philippe DE SANTIS : BauduenJean-Paul GOLÉ : Castellane

- **Gilbert PELEGRIN** : Esparron de Verdon

Alain BARALE : Comps sur Artuby
Hervé PHILIBERT : Ginasservis
Annick BATTESTI : La Bastide

- Jean-Pierre BAUX : Gréoux-les-bains

- Louis TROIN et Jean-Paul ROUX : Le Bourguet

- Michèle BIZOT-GASTALDI : La Palud sur Verdon

Ont donné pouvoir:

- Charles Antoine MORDELET à Bernard MAGNAN

- Bernard PRAYAL à Jean-Paul GOLÉ

- Jean-Pierre HERRIOU à Hervé PHILIBERT

- Patricia BRUN à Bernard CLAP

- Noël GIRAUD à Paul CORBIER

Jacques ESPITALIER: Quinson
Gérard MARIGNANE: La Verdière
Maxime AUDIBERT: Rougon

Patrick ROY: RoumoulesMichel OPPOSITE: RégussePaul CORBIER: St Julien du Verdon

- Arlette RUIZ : St Julien du Verdon - Arlette RUIZ : St Julien le Montagnier

Bernard CLAP : TriganceBernard MAGNAN : Valensole

- Danielle URQUIZAR : Conseil départemental des Alpes de Haute

- Eliane BARREILLE, Jean BACCI et Roselyne GIAI GIANETTI : Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur

- Dany DUBOIS à Arlette RUIZ

- Eric RENOULT à Antoine FAURE

- Alain BOUROT à Jean-Marie PAUTRAT

- Laurence DEPIEDS à Jacques ESPITALIER

- Mireille BENEDETTI à Eliane BARREILLE

FORMATION PLENIERE

1. Approbation du compte rendu de la séance du 15 novembre 2017

2. Elections partielles du Bureau

Le Conseil départemental des Alpes de Provence ayant désigné de nouveaux représentants pour siéger au comité syndical, ce dernier a procédé à une élection partielle des membres du Bureau afin d'élire un représentant du Conseil départemental des Alpes de Haute Provence. **Mme Danielle URQUIZAR** a fait acte de candidature, elle a été élue à la majorité.

3. <u>Débat d'orientations budgétaires</u>

A l'issue de la présentation du rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2018, suite aux débats et discussions, sur proposition du Président, les membres du comité syndical à l'unanimité ont décidé de :

- Maintenir la sobriété et la gestion rigoureuse des moyens du syndicat ;
- Maintenir les postes de dépenses généraux: charges de gestion, masse salariale...en utilisant exceptionnellement les réserves (excédent reporté) pour équilibrer et en recherchant des financements alternatifs;
- Rechercher de nouvelles modalités de financements des actions du Parc (mutualisation AMO, prestations...)
- Accroitre le budget action, notamment en lien avec la future compétence GEMAPI, si les plans de financement sont validés (avec prise en charge de l'autofinancement par les EPCI concernées);
- Assurer nos engagements en finalisant les actions en cours pour lesquelles les financements sont acquis, déployer de nouvelles actions si des financements sont trouvés;
- Poursuivre la démarche de réflexion pour diversifier les financements du syndicat.

4. Cotisations statutaires 2018 des collectivités adhérentes au syndicat mixte du Parc du Verdon

Les membres du comité syndical ont décidé les cotisations statutaires et dotations 2018 suivantes :

- Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur : 965 958 €
- Conseil départemental des Alpes de Haute Provence : 103 138 €
- Conseil départemental du Var : 103 138 €
- Communes adhérentes à l'objet Parc : 3,8 €/ an / habitant (base population DGF)
- Communes adhérentes à l'objet SAGE : 0,2 €/ an / habitant (base population DGF)
- Communes adhérentes aux 2 objets : **4 €** / an / habitant (base population DGF)
- Dotation de fonctionnement de l'Etat : 125 000 €.

5. Approbation des comptes rendus des séances de Bureau des 15 novembre et 13 décembre 2017

Pour affichage, Conformément à l'all L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales A Moustiers Ste Ways le 14 février 2018

Le Président Bernard CLAP

VERDON